

# COMPTE-RENDU DE REUNION

Le Conseil Municipal s'est réuni **le lundi 03 Février 2020** à 19H00 au lieu habituel des séances sous la présidence de CLAVIER Gérard – Maire.

Présents : CLAVIER Gérard – PICARD Angélique – MAROT Emmanuel – SIGNORET Emmanuel – DOUMAS Luc – GALLOT Catherine – BERNON Denis – MOINDROT Catherine – TURPIN Grace

Absente excusée : MOUSSET Julie

Secrétaire de Séance : PICARD

Les points suivants sont examinés :

- M. le Maire fait part au Conseil Municipal du déploiement de la fibre. L'installation du coffret doit être défini, prévu 1er semestre 2020 d'après information d'un technicien.
- La Commune de Morogues a reçu une demande de subvention de la part de l'Association Sportive Scolaire du Collège Béthune Sully d'Henrichemont, après délibération le Conseil Municipal ne souhaite pas allouer de subvention.
- La Commune de Morogues a reçu une demande de subvention de la part du Collège Béthune Sully d'Henrichemont pour deux voyages scolaires. Il s'agit d'un voyage en Espagne et d'un voyage en Montagne. Trois enfants de la commune participeront à ces deux voyages pédagogiques. Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, décide d'allouer 100 € par élève.
- M. le Maire fait part à son Conseil Municipal qu'il a reçu le bulletin d'adhésion pour l'action de la Fondation du Patrimoine. Le montant de l'adhésion s'élève à 55 €. Devant mettre un justificatif au mandat, M. le Maire demande à l'Assemblée de faire une délibération qui sera reconduite tacitement pour cette adhésion.
- M. le Maire rappelle à son Conseil Municipal qu'à chaque mandat ou à chaque titre fait, l'ordonnateur doit joindre un justificatif. Utilisant le compte 6232 intitulé "Fêtes et cérémonies" à chaque manifestation sur la Commune, il est préférable de faire une délibération. Le montant défini à ce compte sera voté lors de l'élaboration du budget. Le Conseil Municipal approuve la rédaction de cette délibération.
- M. le Maire donne lecture concernant l'instruction du droit des sols (ADS). Après lecture, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité approuve cette convention. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.
- Dossier SIVY : Une borne pédagogique de Morogues (sur la richesse de la ripisylve du Colin amont) sera installée route des Aix d'Angillon vers l'aire de pique-nique. Cette borne sera à la charge du SIVY mais devra être installée par la Commune.
- Natura 2000 propose de faire une journée avec les habitants de la commune. Le thème : Sensibiliser les gens sur la végétation. Morogues Village des Ouches a été informé. La date prévue sera le 21 Octobre 2020 (un mercredi pendant les vacances scolaires). Natura 2000 fera un dépliant.
- La réunion du PETR a eu lieu le 5 Février 2020. Une demande a été faite à M. Clavier pour adhérer à l'Association TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne. M. le Maire a voté contre.
- La réunion du SPANC aura lieu le 20 Février 2020 (Réunion Publique) à Soulangis.
- La Communauté de Commune a fait l'acquisition d'un broyeur pour les agents. Cette acquisition par 1/2 journée peut être réservé auprès de M. Laurent GITTON. Il est possible de récupérer du broyage à Saint Martin d'Auxigny près du parking de covoiturage.
- Le 11 Mars 2020, la commission se réunira pour une réunion de tourisme.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H45